

Bon à savoir

Rémunération d'un administrateur externe

Souvent, les entreprises familiales s'interrogent quant à la rémunération à proposer afin d'attirer un administrateur externe. En 2006, l'Institut flamand de l'entreprise familiale (Instituut voor het Familiebedrijf) a publié quelques lignes de conduite à ce sujet. Pour une entreprise affichant un chiffre d'affaires inférieur à 50 millions d'euros, il préconise une rémunération (brute) de 8.125 euros/an. Pour une entreprise affichant un chiffre d'affaires situé entre 50 et 250 millions euros, 12.500 euros/an. Pour une entreprise affichant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions euros, 25.000 euros/an. Cette fixation de la rémunération suppose la tenue de quatre réunions du conseil d'administration d'une durée maximale d'une demi-journée, ainsi que la participation à une réunion stratégique par an, d'une durée d'une journée. Souvent, le président externe du conseil d'administration percevra une rémunération deux fois supérieure à celle de l'administrateur externe classique. Une étude menée en 2003 par l'Institut flamand de l'entreprise familiale a démontré que dans une entreprise familiale flamande, la rémunération de l'administrateur externe s'élevait en moyenne à 3.300 euros par an.

Le Baromètre PME 2007 de Deloitte Fiduciaire révèle que seuls 37% des mandats d'administrateurs font bel et bien l'objet d'une rémunération. Lorsque l'on tient uniquement compte des mandats rémunérés, la rémunération moyenne s'élève à 55.072 euros. Dans les entreprises familiales, ce montant moyen est légèrement inférieur à 53.905 euros. À cet égard, il n'est nullement tenu compte des tantièmes éventuels, d'un véhicule de société mis à disposition, d'assurances complémentaires, etc.

ARKImedes déniche des entrepreneurs désireux d'investir

Conformément à leurs objectifs pour l'année 2006, les fonds ARKImedes ont investi quelques 19 millions d'euros dans 32 entreprises. Ce montant ne tient pas compte des dossiers d'investissement en voie de concrétisation. Pour disposer du capital nécessaire au financement de leurs dossiers, certains fonds ARKIV ont même procédé à une augmentation de capital. Entre-temps, onze nouveaux entrepreneurs ont trouvé auprès des fonds ARKIV le financement indispensable à la concrétisation de leur projet de croissance. Cela porte le montant total des investissements ARK à tout juste 28 millions d'euros.

Comptes annuels: en nombre croissant et plus tardivement

En 2007, plus de 120.750 comptes annuels ont été déposés tardivement auprès de la Banque nationale, tandis que 46.753 n'ont tout simplement pas été déposés. Clairement, il s'agit là d'une augmentation par rapport aux années précédentes: 109.000 retards et 42.000 non-dépôts en 2006, contre 102.000 retards et 40.000 non-dépôts en 2005.

Naturellement, le dépôt tardif ou le non-dépôt des comptes annuels a des conséquences en matière de responsabilité des administrateurs. Le cas échéant en effet, les tiers peuvent se faire dédommager du dommage subi suite au dépôt tardif ou au non-dépôt des comptes annuels au détriment du patrimoine privé des administrateurs.

*"It takes 20 years to
build a reputation and
five minutes to ruin it."*

— Warren Buffet